

Comités de concertation utilisateurs et bureaux d'enregistrement



Compte-rendu du 12 mai 2022

SOMMAIRE

1. Présents	3
2. Ordre du jour.....	5
3. Accueil et actualités.....	5
4. Compte-rendu des sujets d'information et d'échange.....	6
4.1. Bascule du .fr et des UM sur le nouveau SRS.....	6
4.2. Informations sur les nouveaux engagements de l'Afnic pour les 5 prochaines années.....	9
5. Compte-rendu sujets de concertation.....	21
5.1. RDAP : Accès base Whois pour les Autorités publiques disposant d'un droit de communication.....	21
5.2. FR CHECK.....	24
5.3. Publication de la liste quotidienne des noms de domaine enregistrés en licence ouverte re-exploitable (Open Data).....	27
5.4. Création d'un comité de liaison sur les régulations du DNS et des noms de domaine entre pouvoirs publics et acteurs français du DNS	29
6. Points divers.....	31
7. Compte-rendu des sujets d'information et d'échanges..	32
7.1. Les tendances du marché des noms de domaine.....	32
7.2. Compte-rendu des instances internationales	32
8. Prochains rendez-vous	32

1. Présents

Utilisateurs

15 personnes représentant 17 membres du collège

- **BACHOLLET Sébastien** représentant **ISOC France**
- **BACHOLLET-Joly Anne-Marie** représentant **l'Association e-seniors**
- **BATREAU Philippe**
- **BEAUVILLAIN Caroline** représentant **l'INPI**
- **BOUTIGNON Antoine**
- **CHELLY David**
- **COFFRE Adrien**
- **FITZJEAN O COBHATHAIGH Alexis**
- **LESVENAN David** représentant **l'Association www.bzh**
- **LOUIS Benjamin**
- **NGUYEN François**
- **NICOLAS Christophe**
- **PERPERE Paul** représentant **l'INPI**
- **PORTENEUVE Elisabeth**
- **TAYER David-Irving**

Bureaux d'enregistrement

22 personnes représentant 16 membres du collège

- **ALMIRON Sébastien** représentant **NETIM**
- **CANER Emma** représentant **OVHCloud**
- **DESSENS Emilie** représentant **DOMAINOO**
- **DULAC Bernard** représentant **DATAXY**
- **ENGRAND Sophie** représentant **NORDNET**
- **FOUFE Noémie** représentant **OVHCloud**
- **FRANQUINET Arnaud** représentant **GANDI**
- **FRIGAULT Laurent** représentant **SCALEWAY**
- **FUHRMANN Steve** représentant **Meyer & Partenaires**
- **GEOFFROY Pierre** représentant **ONE2NET**
- **GUENEGUEZ Marc** représentant **OVHCloud**
- **GUILLEMAUT Frédéric** représentant **SAFEBRANDS**
- **HAUSS Patrick** représentant **CSC**
- **JACQUEMARD Mathilde** représentant **DOMAINOO**
- **JEAN-GILLES Sophie** représentant **OBS**
- **JUNG Scott** représentant **NORDNET**
- **KORN Jennifer** représentant **ORDIPAT**
- **MANCEC Gaël** représentant **Cabinet Germain-Moreau**

- **MICHOT Jean-Claude** représentant **SCALEWAY**
- **POUSSARD Jean-François** représentant **SOLIDNAMES**
- **VINCENT Bruno** représentant **NETIM**
- **WITTERSHEIM Arnaud** représentant **NAMESHIELD**

Afnic

- **AMPEAU Benoit**, Directeur Partenariat et Innovations
- **BONIS Pierre**, Directeur général
- **BERTHELOT Marie**, Responsable marketing produits
- **CANAC Sophie**, Responsable gouvernance associative
- **CASTEX Lucien**, Représentant pour les affaires publiques
- **DAMILAVILLE Loïc**, Responsable des études marketing
- **DAVOUST Clémence**, Responsable communication événementielle
- **DUVAL-FAVRE Caroline**, Directrice Achats et Finances
- **GEORGELIN Marianne**, Directrice juridique et politiques de registre
- **MASSÉ Régis**, Directeur des systèmes d'information
- **RAVASSE Lucile**, Directrice Communication et Marketing Opérationnel
- **TURBAT Emilie**, Directrice marketing et commercial
- **VIGREUX Mickael**, Responsable commercial

2. Ordre du jour

Actualités

Points d'information et d'échange :

- **Bascule du .fr et des UM sur le nouveau SRS**
- **Information sur les nouveaux engagements de l'Afnic pour les 5 prochaines années :** Information générale sur les engagements, Focus sur les Tarifs, les 11% d'intérêt général, publication des niveaux de services, Participation du .fr à l'ensemble des organismes techniques internationaux en charge des noms de domaine, la lutte contre les abus et Politiques de registre

Points soumis à la concertation des membres :

- **Concertation sur la mise en œuvre de certains engagements :** FR Check ; RDAP : Accès base Whois pour les Autorités publiques disposant d'un droit de communication ; Publication de la liste quotidienne des noms de domaine enregistrés en licence ouverte re-exploitable (Open Data) ; Création d'un comité de liaison sur les régulations du DNS et des noms de domaine entre pouvoirs publics et acteurs français du DNS

Comités de concertation et restitution

Sujets d'information et d'échanges avec les membres

- Les tendances du marché des noms de domaine
- Compte-rendu des instances internationales

3. Accueil et actualités

Pierre Bonis souhaite la bienvenue aux membres.

Il rappelle que la veille il y a eu une réunion de présentation des candidats aux élections.

Les candidats se présentent puis Pierre rappelle l'ordre du jour de la journée et les principes des comités

Les administrateurs élus Sébastien Bachollet et Benjamin Louis pour le collège utilisateurs et Arnaud Franquinet et Arnaud Wittersheim pour le collège Bureaux d'enregistrement souhaitent la bienvenue aux membres.

Pierre Bonis indique que la convention Etat-Afnic a été signée. Conformément à ses engagements, l'Afnic est membre de l'UIT-T et de l'UIT-D. Un compte-rendu des participations aux instances internationales sera fait lors de chaque comité de concertation.

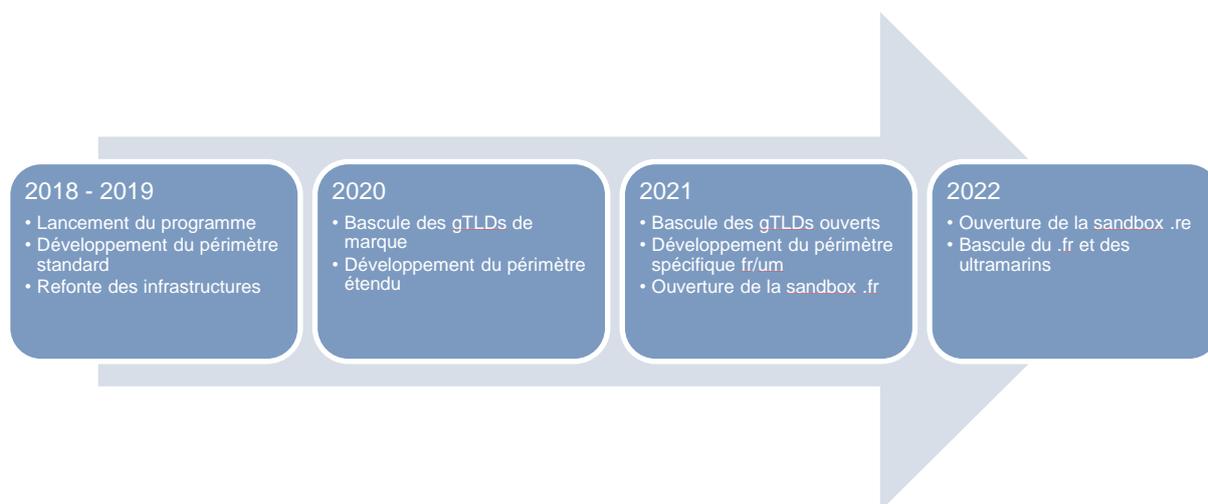
Il précise que suite à des évolutions en interne, Lucile Ravasse est maintenant directrice communication et marketing opérationnel.

Concernant les comités de concertation, exceptionnellement pour cette journée il n'y aura pas de temps séparé des comités, ceci pour permettre d'aller au bout de l'ordre du jour.

4. Compte-rendu des sujets d'information et d'échange

4.1. Bascule du .fr et des UM sur le nouveau SRS

Régis Massé rappelle ce projet marathon pour lequel on est dans les derniers kilomètres à travers le calendrier du calendrier du programme AVENIR : refonte du système de registre



Des nouveaux outils pour les bureaux d'enregistrement mais aussi pour les titulaires du .fr.

Ce qui reste hors de ce programme est la résolution du DNS.

Les nouvelles sandbox .fr et .re ont été lancées pour permettre aux BE de tester le système et les évolutions. L'essentiel était de livrer un système qui entraîne le moins de modification pour les BE.

Date de bascule officiellement fixée

La date a été choisie un samedi car les créations sont plus faibles (1000 vs 2500 en semaine). Et le choix de faire le 1^{er} du mois pour des raisons de facturation.

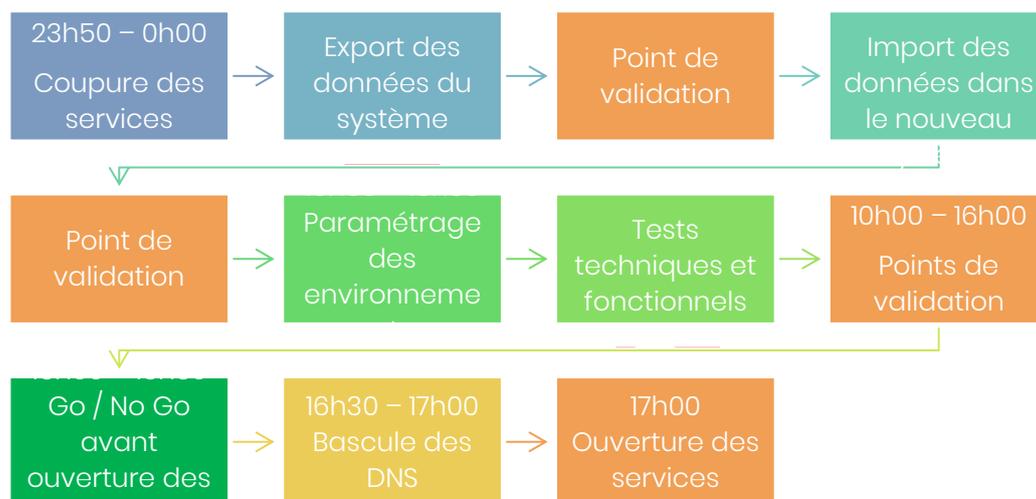
La date de la bascule du .fr et des ultramarins est fixée au 1^{er} octobre 2022.

Seront en maintenance de 23h50 (le 30 septembre) à 17h00 (le 1^{er} octobre)

- Les services d'enregistrement (interfaces EPP et Extranet)
- Le service de publication DNS

Le service de résolution DNS ainsi que le service d'annuaire (Whois port 43) resteront actifs tout au long de la maintenance

Feuille de route globale de l'opération de maintenance



Actions préparatoires des bureaux d'enregistrement

Mise à jour des contacts

- Fourniture des informations manquantes (adresse de messagerie, numéro de téléphone, certains champs qui composent les adresses postales) avant le 1^{er} septembre via l'interface EPP ou l'Extranet
- Fourniture des informations manquantes liées aux objets de type « ROLE » pour intégration dans la base de données par les équipes techniques de l'Afnic

Point d'attention : tout nom de domaine lié à un contact incomplet lors de la bascule ne pourra pas être intégré dans le nouveau système et de fait sera supprimé

Les chargés de clientèle vont contacter les bureaux d'enregistrement afin de leur fournir tous les éléments nécessaires pour mettre à jour les données le cas échéant

Il y a du nettoyage à faire, c'est important, les données qui ne sont pas propres ne pourront pas être basculées dans le nouveau système.

Gestion des AuthInfo qui ne répondent pas aux exigences de sécurité en place depuis 2017

- Avoir une longueur comprise entre 12 et 32 caractères
- Comprendre au moins une minuscule, au moins une majuscule et au moins un chiffre

Les noms de domaine dont le AuthInfo est invalide seront importés dans le nouveau système lors de la bascule

Toute demande de modification sera automatiquement rejetée tant que le AuthInfo n'aura pas été corrigé au préalable sur le nouveau système

Les chargés de clientèle vont contacter les bureaux d'enregistrement afin de leur fournir tous les éléments nécessaires pour mettre à jour les données le cas échéant

Communication vers les bureaux d'enregistrement

Une newsletter est envoyée aux bureaux d'enregistrement pour communiquer de façon régulière autour du programme de la bascule .fr.

- N°1 : Contexte / Renforcement de la sécurité
- N°2 : Contexte / Le mot du RSSI (mots de passe)
- N°3 : Edito / Zoom sur les APIs / Corrections en cours
- N°4 : Découpage fr & um / Corrections en cours
- N° 5 : Date de bascule officielle / actions préparatoires / Corrections en cours

Tous les contenus sont disponibles sur le portail Extranet bureau d'enregistrement.

Pierre Bonis rajoute que Mickael vigreux est dans la salle et peut répondre aux questions des membres pour les chargés de clientèle.

Les titulaires sont ceux qui fournissent les données aux bureaux d'enregistrement ; c'est donc bien leur responsabilité et ils doivent accompagner leurs clients. Si les champs ne sont pas complétés avant la bascule les noms de domaine pourront être supprimés, à travers une procédure de justification par exemple. AuthInfo est utile au titulaire s'il veut changer de bureaux d'enregistrement par exemple, le fait que ce soit plus sécurisé est au bénéfice des titulaires.

Les échanges et questions-réponses entre les membres et l'Afnic ont permis d'éclaircir les points suivants :

- *Suggestion de faire une communication Afnic et bureaux d'enregistrement vers les utilisateurs pour mettre à jours leurs informations. Par exemple une communication institutionnelle.*
- *La charte de nommage et le contrat indiquent bien que c'est le bureau d'enregistrement qui doit fournir les données des titulaires.*

- *La transition avec du blocage des données requises est un choix assumé car cela a été souvent demandé par les bureaux d'enregistrement.*
- *La totalité de charte de nommage n'est pas mise dans le code. Donc le critère d'éligibilité de sera pas bloquant ; il est rappelé qu'il n'y a pas de rétroactivité du changement de charte (ex-britanniques peuvent garder les noms de domaines mais par en enregistrer des nouveaux).*
- *Pour les noms de domaines dont les données titulaires ne sont pas complétées / corrigés, ils ne seront pas gelés ou bloqués mais bien supprimés.*
- *Il n'y aura pas de quarantaine*
- *Les bureaux d'enregistrement ont jusqu'à début septembre pour mettre à jours les données des listes qui leur ont déjà été envoyées.*
- *Si des procédures de justification étaient lancées sur les noms de domaine en attente de mise à jour, ils seraient supprimés en 7 jours, donc plus vite que septembre.*
- *L'Afnic ne peut pas modifier des données titulaires de sa propre initiative, ni modifier les whois.*
- *L'Afnic a fourni la liste des Nic Handle à modifier aux bureaux d'enregistrement concernés.*
- *En termes de volumétrie, cela ne concerne par des millions de noms de domaine, certains bureaux d'enregistrement en ont plus que d'autres: 15 bureaux d'enregistrement ont des « grosses » listes entre 100 et 4000 noms de domaine.*

4.2. Informations sur les nouveaux engagements de l'Afnic pour les 5 prochaines années.

Pierre Bonis rappelle que les propositions ont été présentés lors d'un comité de concertation avant la réponse de l'Afnic.

Il ne s'agit pas de la stratégie de l'Afnic mais des engagements pris par l'Afnic auprès de l'Etat pour la gestion et le développement du .fr.

Engagements de l'Afnic, une feuille de route pour les 5 prochaines années

- Des tarifs stables, prédictibles, transparents
 - Le but est d'avoir la plus grande stabilité des tarifs
 - S'il y avait des raisons de faire évoluer les tarifs les membres seraient consultés.
- Une action de promotion du .fr sur la durée, financée et orientée utilisateurs finaux, TPE, PME et jeunes

- Des services performants s'appuyant sur un nouveau système d'information
- Une sécurité renforcée, tant du point de vue de la résilience générale que des bonnes pratiques quotidiennes de sécurité
- Un .fr encore plus responsable, tant au niveau de son empreinte carbone que de sa gestion des conflits, litiges et abus
- Le .fr comme acteur de la R&D avec une recherche thématifiée, en coopération, et dont le fil rouge est le DNS (10% du CA du .fr)
- Un .fr solidaire avec la pérennisation des actions de la Fondation Afnic, et la diversification des actions d'intérêt général portées directement par l'Afnic
- Un retour plus systématique vers l'ensemble de la communauté internet française des actions de l'Afnic au sein de l'écosystème de la gouvernance technique de l'internet
- Des consultations publiques et des concertations avec les membres réguliers, afin de mieux valoriser les avantages d'être une association ouverte
 - Plus de débat, plus de sujets législatifs, régulation internet, gouvernance internet, ... à travers l'association

Engagements exigibles au 1^{er} juillet 2022

Gestion .fr	Termes soumis examen préalable : Communes (mise à jour)
Gestion .fr	Publication (format open data) liste quotidienne des ndd
Qualité de service	Intégration de nouveaux indicateurs dans les SLA publiés (RDAP & procédures juridiques)
Protection ndd Etat	Interlocuteur dédié SIG
Protection ndd Etat	FR Watch (gratuit) pour l'Etat
Protection ndd Etat	Rencontre annuelle avec administrations en charge lutte abus
Lien écosystème internet	Afnic Membre UIT-T et UIT-D
Lien écosystème internet & Veille R&D	Participation à l'ensemble des Org. Internat. en charge des ndd
Lien écosystème internet concertation	et CR des participation Afnic aux Org. Internat. en CC

Lien internet concertation	écosystème et Comité de liaison DNS Etat / acteurs fr du DNS
Veille R&D / Etat	Newsletter veille tech pour décideurs publics
Sécurité du .fr	Modus operandi récupération données séquestre
Relation BE	Formation DNSSEC pour BE au catalogue
Relation BE / finance	Tarif unique 4,56 € HT pour opérations sur ndd
Relation BE / finance	Gratuité du recover (transmission forcée ndd)
Développement .fr / finance	2% du CA en opérations promotionnelles
RSE / finance	11% du CA en IG
RSE	2 alternants + 1 doctorant
RSE	Accessibilité des sites publics (afnic.fr ; réussir-en.fr)
Lutte contre les Abus	FR CHECK (vérification avant publication) Date de mise en œuvre à déterminer

Engagements exigibles en 2023

Relation BE	Interface Data performances et portefeuille pour les BE	1 janvier 2023
Relation BE / finance	Forfait accréditation unique 500 € HT	1 janvier 2023
Finance	Fin remboursement Syreli	1 janvier 2023
RSE	Compensation carbone	1 janvier 2023
Lutte contre les Abus	Accès RDAP pour administrations avec droit d'accès données	1 janvier 2023

Lutte contre les Abus	Abuse report (abus tech) sur le .fr et transmission BE pour action	1 juillet 2023
Lutte contre les Abus	Solution fédérée avec BE pour validation joignabilité titulaire	1 juillet 2023
Lutte contre les Abus	Mise en place Médiation gratuite (préalable syreli)	1 juillet 2023
Lutte contre les Abus / Relations BE	Sanctions graduées BE, charte déontologie	31 décembre 2023
RSE	Iso 26000	31 décembre 2023

Une décision syreli coute plus que 300 € à l'Afnic et l'Etat a accepté la fin du remboursement partiel, cela va simplifier les flux et aussi permettre la mise en place d'une médiation gratuite.

Engagements exigibles en 2024

BDD et infra	Lutte anti DDOS : + 3 nouveaux serveurs DNS dont 1 en Europe	31 décembre 2024
--------------	--	------------------

Les échanges et questions-réponses entre les membres et l'Afnic ont permis d'éclaircir les points suivants :

- Une décision Syreli coute plus que 300 € à l'Afnic et l'Etat a accepté la fin du remboursement partiel, cela va simplifier les flux et aussi permettre la mise en place d'une médiation gratuite.
- Tout le projet de médiation sera soumis à la concertation et l'Afnic compte sur les membres pour l'enrichir.

Tarif unique du forfait d'accréditation et des opérations sur ndd Gratuité de l'opération « transmission forcée »

Caroline Duval-Favre présente :

Rappel tarification actuelle :

Extension « FR »

- BE option 1 : 1 450€ HT de forfait d'accréditation + 4,56€ HT par opération facturable*

- BE option 2 : 500€ HT de forfait d'accréditation + 5,51€ HT par opération facturable*

Extensions ultra marines

- BE option 1 UM : 1 450€ HT de forfait d'accréditation + 4,80€ HT par opération facturable*
- BE option 2 UM: 500€ HT de forfait d'accréditation + 5,80€ HT par opération facturable*

Engagement de l'Afnic :

- Alignement des 2 options sur la moins coûteuse : un seul tarif pour le forfait d'accréditation et pour les opérations sur ndd, soit 500€ HT (forfait) et 4,56€ HT (opérations sur ndd).
- Gratuité des opérations de transmission forcée
- Pour l'extension FR et toutes les extensions ultra marines
- ➔ Bon niveau de tarification pour rester « grand public » tout en limitant les utilisations frauduleuses
- ➔ Simplification et uniformisation de la tarification, pour tous les BE et pour toutes les extensions FR et ultra marines

Calendrier de mise en œuvre :

Dès le 1^{er} juillet 2022 : 4,56€ HT (opérations sur ndd) et gratuité des opérations de transmission forcée

Au 1^{er} janvier 2023 : forfait d'accréditation unique 500€ HT

- Information au 4^{ème} trimestre 2022 des modifications du contrat bureau d'enregistrement pour refléter cette modification
- Redéfinition des services de data visualisation associés au forfait (aujourd'hui différent pour les options 1 et les option 2)

Concernant l'évolution des tarifs, elles sont soumises à 4 faits précis : inflation, coût d'un groupe témoin de ccTLD, évolution règlementaires et taux euro dollars. Cela sera encadré par une consultation des membres et une consultation publique et soumis à un accord de la DGE (Direction Générale des Entreprises).

Les échanges et questions-réponses entre les membres et l'Afnic ont permis d'éclaircir les points suivants :

- *data visualisation à l'heure actuelle :*
 - *option 2 : visualisation du portefeuille*
 - *option 1 : plus évolution portefeuille, sur les titulaires ;*

- facultatif : visualisation payante pour plus d'infos.
- Les impacts sur le chiffre d'affaire des changements de tarifs ont été simulés et il ne ressort pas de gros enjeu sur la baisse tarif. Pour les forfaits c'est 100 bureaux d'enregistrement qui sont actuellement en option 1.

Dépenses concourant à l'intérêt général (engagement 11% du CA FR)

Engagement de l'Afnic :

Affecter annuellement 11% du chiffre d'affaires FR à des actions concourant à l'intérêt général, dont un minimum d'1,3 millions d'euros par an aux actions de la Fondation Afnic pour la solidarité numérique.

Application : En 2022, le chiffre d'affaires prévisionnel du .FR s'établit à 19 278k€, soit 2 121k€ (11%) de dépenses à réaliser dans des actions concourant à l'intérêt général :

- 1 300k€ (minimum) à la Fondation Afnic,
- 821k€ (solde) devra être affecté aux 4 thématiques prioritaires définies dans la Convention :

1. Transformation numérique des entreprises et maîtrise numérique des particuliers

- Partenariats Foliweb, digischool, FFBDE, JobIRL
- Actions de formation gratuites type accompagnements actions : salaires, frais de missions et de déplacements, petit matériel, locations de salles, rémunération de formateurs externes, outils de planification ou de ciblage

2. Apport du numérique à la réduction de l'empreinte carbone, et réduction de l'empreinte carbone du numérique

- Coût de la neutralité carbone
- Réalisation ou achat d'études / enquêtes
- Participation des collaborateurs à des groupes de travail

3. Transfert de compétences sur les sujets de la transformation numérique, du système des noms de domaine, de la sécurité informatique, de la gouvernance de l'Internet, aux plans national et international

- Cotisations de « soutien » (Cybermalveillance, Internet & Jurisdiction, Forum sur la gouvernance d'internet par exemple)
- Journées et Actions du Collège International

- Salaires et frais des collaborateurs (déplacements, missions, inscriptions...) acteurs de ce transfert de compétence

4. Contribution au maintien et au développement des communs numériques

- Contribution / subventions à des projets de logiciels libres
- Organisation d'évènements majeurs (FGI Monde par exemple) promoteurs de la thématique

NB : Les thématiques prioritaires ont été validées dans la convention pour 2022 et 2023, elles seront rediscutées en concertation avec les membres fin 2023 pour l'année 2024.

Important :

- Liste des dépenses non exhaustive. C'est le respect de la thématique qui importe.
- Les dépenses relevant de l'intérêt général ne peuvent pas en même temps contribuer aux 10% de R&D ou aux actions de promotion tarifaire du .fr

Publication des niveaux de services

Depuis plus de 10 ans, l'Afnic publie mensuellement sur son site Web un tableau de bord de la qualité de ses services

- Un angle technique sur les services de résolution DNS, d'enregistrement et d'annuaire (sondes externes publiques et sondes internes)
- Un angle service client

Un enrichissement des niveaux de services et une amélioration des indicateurs de qualité ont été réalisés en 2018, suite au renouvellement de la Convention par la DGE, pour mettre en valeur les évolutions de l'Afnic

Nouvelle convention, nouveaux engagements :

La nouvelle convention, qui prendra vigueur le 1^{er} juillet 2022, apportera à nouveau de nouveaux engagements et une évolution du tableau de bord de la qualité de services

Les indicateurs sont déclinés sur les volets

- Technique : services délivrés (DNS, enregistrement, annuaire)
- Service Client : prise en charge des demandes, réponses aux clients et communication
- Juridique : traitement des dossiers, médiation

La publication reste mensuelle sur le site Web Afnic.

Focus sur les nouveautés :

Technique

- Disponibilité du service de consultation des noms de domaine (RDAP)
- Réponse au service de consultation d'un nom de domaine (RDAP) en moins de 3 secondes

Service client

- Prise en charge des requêtes en moins de 2 jours ouvrés
- Prise en charge des requêtes dans la journée
- Réponses qualifiées dans un délai de 48 heures ouvrées

Juridique

- Levée d'anonymat suite à demande légitime, en moins de 2 jours ouvrés
- Blocage ; suppression ou transfert de NDD suite injonction DGCCRF dans les délais légaux
- Médiation dont le principe est accepté par les deux parties conclue dans les 7 jours ouvrés suivant son ouverture
- Décision prise par l'Afnic dans le cadre d'une PARL OMPI ou de Syreli dans les 2 mois à compter de leur ouverture
- Blocage d'un nom de domaine suite à lancement d'une justification infructueuse des données dans les 7 jours ouvrés

Participation du .fr à l'ensemble des organismes techniques internationaux en charge des noms de domaine

Une gouvernance technique de l'Internet : Une diversité d'organes, une pluralité de missions

Standardisation et normalisation

Internet Engineering Task Force (IETF)

- IETF 114 du 23 au 29 juillet 2022 (Philadelphie)
- IETF 115 du 5 au 11 novembre 2022

LoRa Alliance

- LoRaWAN® World Expo du 6 au 7 juillet 2022 (Paris)

Union internationale des télécommunications (UIT)

- Plenipotentiary conference, 26 septembre au 14 octobre 2022
- **Secteur de la normalisation dit "UIT-T"**
Réunion au fil de l'eau des groupes de travail
- **UIT-D plus transversale et politique**
World Telecommunication Development Conference 2022, 6 au 16 juin 2022 (pendant la semaine de l'AG puis pendant l'ICANN !)

Groupes techniques

Domain Name System Operations Analysis and Research Center (DNS OARC)

- OARC 37 en février dernier
- OARC 38 à confirmer en mai

RIPE Network Coordination Centre et les autres RIR

- RIPE 84 du 16 au 20 mai 2022
- RIPE 85 du 24 au 28 octobre 2022

Internet Research Task Force (IRTF)

- Lors de l'IRTF (juillet 2022)

CentR Tech et CentR R&D

- Tech 21 mars 2022
- R&D 30 mars 2022

Gouvernance technique et policy

Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN)

- ICANN 73, Community Forum, 7 au 10 mars 2022
- ICANN 74, Policy Forum, 13 au 16 juin 2022
- ICANN 75, Assemblée générale, 17 au 22 septembre 2022

Council of European National Top-Level Domain (CentR)

- Jamboree, 31 mai au 2 juin 2022
- Registrar day, 2 juin 2022
- AG et autres WG 2 fois par an (ex Legal & Regulatory)

Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI)

- FGI Monde (ONU) : novembre 2022
- Eurodig : 20 au 22 juin 2022
- FGI France : 5 juillet 2022

Les échanges et questions-réponses entre les membres et l'Afnic ont permis d'éclaircir les points suivants :

- *ETSI est surveillé, l'Afnic a des retours indirects par l'intermédiaires de partenariats et certains sujets sont suivis par des intermédiaires.*

Calendrier des politiques de registre

Engagements 2022

Engagement	Date	CCube	Comité des pol. de registre	Consultation Publique
Publication de la liste quotidienne des noms de domaine au format Open Data	01/07/2022	12/05/2022	Juin 2022	
FR CHECK (vérification avant publication)	A déterminer	12/05/2022	Juin 2022	Juin 2022
RDAP : Accès base Whois pour les Autorités publiques disposant d'un droit de communication	01/01/2023	12/05/2022	Juin 2022	Septembre- Octobre 2022
Fin du Remboursement des procédures SYRELI	01/01/2023	Octobre 2022	Juin 2022	Septembre- Octobre 2022

Engagements 2023

Engagement	Date	CCube	Comité des pol. de registre	Consultation Publique
Abuse Report – Détection et action	01/07/2023	Octobre 2022	Novembre 2022	Janvier – Février 2023
Médiation	01/07/2023	Octobre 2022	Novembre 2022	Janvier – Février 2023

Solution fédérée avec les BE pour valider la joignabilité des titulaires	01/07/2023	Octobre 2022	Novembre 2022	Janvier – Février 2023
Sanctions graduées pour les BE / Mise en place d'une charte de déontologie	31/12/2023	S1 2023	S1 2023	Juin 2023?

Présentation des Engagements 2023

Abuse Report

- L'Afnic va effectuer mensuellement une ronde d'identification des noms de domaine porteurs d'abus techniques avec sa solution **Abuse Report**, et fournira les résultats de cette ronde aux BE pour qu'ils agissent rapidement sur les noms de domaine détectés.

Médiation

- Mise en place d'un service de **médiation** préalable à l'ouverture des procédures alternatives de règlement de litiges dont le principe est accepté par les deux parties avec un engagement de traitement **en 7 jours ouvrés**.
- Il permettra ainsi au minimum d'accélérer la résolution de plus de 8% des PARL aboutissant à un accord de transmission par le titulaire.

Système fédéré joignabilité / éligibilité via BE

- Solution de renforcement de la vérification des données des titulaires.
- Mise en place un **système fédéré de vérification de la joignabilité et de la résidence des titulaires**, s'appuyant, d'une part sur un portail titulaire Afnic et d'autre part, sur la prise en compte et l'intégration par l'Afnic des systèmes de vérification des données déjà existants au niveau des bureaux d'enregistrement.

Conformité BE : Sanctions graduées / Pénalités financières / Charte déontologie

- Mise en œuvre d'une **échelle graduée de sanctions** des bureaux d'enregistrement ne respectant pas leurs obligations de réponse aux demandes légitimes des autorités et des enquêteurs, pouvant aller jusqu'au retrait de l'accréditation.
- Mise en place d'un système transparent de **pénalités financières** à l'encontre des bureaux d'enregistrement concentrant un nombre significatif de noms de domaine abusifs.
- Mise en place avec l'ensemble des bureaux d'enregistrement accrédités au .fr d'une **charte de déontologie** relative aux enregistrements frauduleux et aux activités d'enregistrement de noms de domaine dans le but principal de les revendre.

Les échanges et questions-réponses entre les membres et l'Afnic ont permis d'éclaircir les points suivants :

- *Les consultations publiques ne sont pas fréquentes à l'Afnic et viennent après la concertation avec les membres.*
- *Concernant l'accès des administrations aux données via RDAP, l'Afnic confirme que chaque accès sera soumis à une convention encadrant l'utilisation des données fournies et les accès autorisés. Suggestion de s'inspirer de Pharos qui passe des conventions avec des tiers de confiance avec un exemple de cadre contractuel.*
- *Concernant la détection des abus par Abuse Report :*
 - o *Après détection, l'Afnic va qualifier les abus via des outils en cours de développement. Puis lancer des procédures de justification qui laissent la place au contradictoire et à la rectification par le titulaire.*
 - o *Aujourd'hui l'Afnic utilise par ex. Spamhaus mais aussi l'outil DAAR de l'Icann ; en termes de volume, ce sont environ 3500 noms de domaine identifiés comme porteur d'abus qui sont détectés sur un total 4 millions de noms de domaine en .fr.*
 - o *Abuse report permettra de fournir aux bureaux d'enregistrement le résultat des détections d'abus sur leur portefeuille. Les bureaux d'enregistrement ont des moyens (autres que la justification) vis-à-vis des titulaires avec qui ils sont en contrat pour faire cesser le dommage.*
- *Concernant la vérification des données titulaires, l'Afnic s'appuiera sur les systèmes déjà mis en place par les bureaux d'enregistrement pour ne pas revérifier des données déjà validées par eux.*
- *Concernant les sanctions graduées pour les bureaux d'enregistrement, ceux qui sont des refuges pour les escrocs seront sanctionnés voir désaccrédités.*

5. Compte-rendu sujets de concertation

5.1. RDAP : Accès base Whois pour les Autorités publiques disposant d'un droit de communication

5.1.1. Présentation par l'Afnic

Marianne Georgelin présente le projet :

RDAP : Accès base Whois pour les Autorités publiques disposant d'un droit de communication

Via le Whois

- Il est impossible de donner des droits différenciés aux utilisateurs en fonction de leur profil.
- L'accès aux données des titulaires personnes physiques est en diffusion restreinte par défaut.
- Pour obtenir l'accès à ces données, les autorités publiques adressent leur requête à l'Afnic sur la base de leur droit de communication (article de loi octroyant et délimitant leur droit d'accès à des données personnelles)

Via le RDAP

- Différenciation d'accès aux données : permettre aux autorités publiques disposant d'un droit de communication, d'avoir un accès direct à la base du registre.
- Accès aux données d'un titulaire PP à partir d'une recherche soit sur le nom de domaine soit sur le nic handle.
- Seules les informations du contact titulaire attaché au nom de domaine ou au Nic Handle sont transmises. Pas d'accès au portefeuille complet d'un titulaire.
- Les autres demandes (ex : historiques, données du contact admin ou technique...) ne seront pas être traitées via le RDAP : le droit de communication continuera à s'exercer auprès de l'Afnic.

Mise en œuvre sécurisée du projet

- Création de comptes utilisateurs authentifiés permettant aux autorités publiques de se connecter au RDAP et d'effectuer leurs requêtes.
- Sécurisation du système d'information (par ex. éviter les requêtes massives)
 - Identification de toutes les requêtes des utilisateurs : traçabilité
 - Possibilité de suspension rapide des accès
 - Limitation du volume des requêtes
 - Connexion par double authentification
- Les accès de l'autorité publique (son profil) sont définis sur la base de ses droits de communication.
- Attribution de comptes nominatifs pour les utilisateurs désignés par l'autorité publique
- Création des comptes utilisateurs par l'Afnic après validation d'un contrat de licence par l'autorité publique.

Calendrier

12 mai 2022 : Comités de concertation

Mai 2022 : identification des administrations concernées (droit de communication)

Juin 2022 : Discussions avec la CNIL

Septembre 2022 : Consultation publique

Octobre 2022 : Consultation du Comité des Politiques de Registre

1^{er} décembre 2022 : Publication des documents de politique de registre

1^{er} janvier 2023 : Lancement du service

Les échanges et questions-réponses entre les membres et l'Afnic ont permis d'éclaircir les points suivants :

- *20 % des demandes de levée d'anonymat sont faites par ces autorités.*
- *RDAP existe déjà depuis longtemps sur les gTLD.*
- *Les rejets des demandes de levée d'anonymat ne sont pas forcément liés à des demandes abusives et l'Afnic ne prévoit pas de prévenir les titulaires.*
Les demandes de levée d'anonymat sont analysées au cas par cas par le service juridique. Les demandeurs doivent justifier d'un droit antérieur.

5.1.2. Restitution des comités utilisateurs et bureaux d'enregistrement

Les membres utilisateurs et bureaux d'enregistrement ont soulevés des inquiétudes / points de vigilance dans la mise en œuvre de cet accès aux données titulaires par les autorités.

- Quelle sécurité de la liaison avec les autorités publiques ? Car RDAP en tant que protocole est utilisé pour beaucoup d'autres choses.
- Authentification et vérification doivent être très strictes. (Voir si on peut cross-checker les authentications).
- Quelles autorités publiques, sur quel fondement se basent leurs demandes ?
 - Ne pas l'étendre à d'autres autorités.
 - Quelles données seront accessibles ?
 - Nécessité d'un engagement de la part de l'autorité de respecter les données accessibles. Les données ne doivent pas devenir publiques.
 - Quid de l'information des personnes physiques dont les données sont consultées par les autorités ? Les bureaux d'enregistrement doivent-ils également être mis au courant ?
 - o Exemple : si un titulaire demande à son Bureau d'enregistrement ou à l'Afnic toutes les consultations dont ses données ont fait l'objet ? Il faudrait que le responsable du traitement (Whois) documente ces accès en amont au cas où cette requête était formulée.
- Rajouter dans les conditions générales de l'Afnic que des autorités peuvent avoir accès aux données des titulaires.
- Qui saura comment le système est utilisé ;
- L'« industrialisation » des levées d'anonymat est un risque, cette procédure étant déjà opaque. Une validation individuelle de chaque requête semble préférable.
- Transparence : quelles statistiques seront publiées par l'Afnic sur le nombre de demande de d'accès fait par quelles autorités publiques et pour quelle(s) finalité(s) ?
- Attention à maintenir la liberté d'expression et les lanceurs d'alertes.

L'Afnic synthétise les retours des membres et répond en partie aux questions et remarques des comités et étudiera le reste dans un deuxième temps.

- *Recommandations des membres sur le cadrage de l'exercice : requête individuelle, droits d'accès limités etc. tant que cela ne remet pas en cause notre engagement pris à vis de l'État.*
- *Recommandations des membres sur la mise en œuvre : mettre en place une méthode de sécurité et de traçabilité pour savoir, en cas de problème, qui effectue quelle requête et sur la base de quel droit.*
- *Question des membres sur les procédures de levées d'anonymat actuelles : comment informe-t-on le titulaire ? Dans les règles actuellement en vigueur l'Afnic n'informe pas le titulaire de l'existence d'une demande de divulgation de leurs*

données personnelles. En revanche, tous les titulaires sont informés au moment de l'enregistrement de leur nom de domaine de l'existence de cette procédure et de leurs droits relatifs à la protection de leurs données personnelles. Mais ce n'est pas le sujet de la concertation aujourd'hui.

- La concertation des membres porte sur la levée d'anonymat via le protocole RDAP en remplacement de la procédure classique actuelle, pour les autorités disposant d'un droit de communication prévu par la loi.
- La liste des administrations qui bénéficieront de cet accès sera publiée.
- Les statistiques pourront être intégrées dans le rapport d'activité de l'Afnic par exemple en gage de transparence.

5.2. FR CHECK

5.2.1. Présentation par l'Afnic

Marianne Georgelin présente le projet.

Description du projet

- Outil permettant d'identifier **dès son enregistrement** et **avant sa publication**, un nom de domaine dont le titulaire n'est pas éligible à la charte de nommage (hors UE).
- L'outil FR CHECK vient sonder tous les enregistrements de noms de domaine en .fr et identifier ceux pour lesquels les titulaires ont renseigné un **code Pays correspondant à un pays situé en dehors de l'UE et des pays membres de l'AELE**.
- Dès lors que l'outil détecte un nom de domaine correspondant à cette catégorie, celui-ci est **automatiquement bloqué** entre sa création et sa publication dans le DNS (processus qui se déclenche avant chaque publication).
- Une procédure de justification est alors lancée et s'applique de la manière suivante :
 - Blocage automatique du nom de domaine via l'outil FR Check
 - Notification aux parties (automatique) de l'ouverture de la procédure
 - Durée du blocage du nom de domaine : 30 jours maximum.

À compter de l'ouverture de la procédure :

1. Le BE demande la suppression immédiate du nom de domaine
 - ➔ Déblocage du nom par l'Afnic et suppression par le BE, sans rédemption

2. Le BE ou du titulaire répondent pour demander le déblocage du nom de domaine pour pouvoir effectuer une opération Update Domain :
 - ➔ Déblocage temporaire de 48h ou 72 h;
 - ➔ Vérification par l'Afnic du changement de contact après le délai de 48 ou 72h ;
 - ➔ Nouveau blocage si aucune action du BE et pour la durée restante ;
3. Aucune réponse du BE et / ou Titulaire ou aucun changement de contact par le BE
 - ➔ Suppression du nom de domaine à l'issue du délai de 30 jours.

Calendrier

12 mai 2022 : Comités de concertation : présentation du projet

Juin 2022 : Consultation du Comité des Politiques de Registre

Juin 2022 – septembre 2022 : Consultation publique

Novembre/ Décembre 2022 :

- Adoption des modifications de la Charte de nommage par le CA
- Publication des documents de politique de registre

Lancement du service avant la fin de l'année

Les échanges et questions-réponses entre les membres et l'Afnic ont permis d'éclaircir les points suivants :

- *Certains bureaux d'enregistrement ont mis des « barrières » dans leur système pour respecter la charte.*
- *Le projet est de tester dans un premier temps ce dispositif sur les données d'éligibilité des titulaires.*
- *Pour les bureaux d'enregistrement qui effectuent déjà des vérifications, cela ne changera rien.*
- *Les noms de domaine seront suspendus et le statut « Hold » apparaîtra dans le Whois.*
- *Volume : en moyenne 5% sur un total de 2500 noms de domaine enregistrés chaque jour avec des pics à 20%.*
- *L'Afnic analyse au cas par cas les situations et laisse par exemple aux français de l'étranger la possibilité de corriger leurs données.*
- *De manière générale, l'ensemble des dispositifs mis en place par l'Afnic et les bureaux d'enregistrement sont assez dissuasifs en ce qui concerne les abus sur les noms de domaine en .fr*

5.2.2. Restitution des comités utilisateurs et bureaux d'enregistrement

Les membres utilisateurs et bureaux d'enregistrement trouvent que le principe de FR CHECK est une très bonne chose et constitue une première étape contre les escroqueries. Ils soulignent les points suivants :

- Positif : prévenir certaines arnaques administratives prévisibles, protection accrue des usagers et consommateurs finaux
- Faudra-t-il modifier la charte de nommage ?
- Quel sera le temps du blocage ?
- Contrôle se fera sur le Pays ? D'autres données telles que CP et ville dans le futur ?
- Risque de créer une usine à fausse données / faux positifs, ce qui pourrait compliquer la tâche des ayants droits
- Impact financier : en cas de nom de domaine rejeté, qu'est-ce qui remboursé ou ne l'est pas ?

L'Afnic répond en partie aux questions et remarques des comités et étudiera le reste dans un deuxième temps.

- *Concernant la période de grâce de 5 jours avant facturation des noms de domaine au bureau d'enregistrement : si le nom de domaine est supprimé avant la fin de la période de 5 jours, celui-ci n'est pas facturé, sinon le nom de domaine est facturé, même s'il n'est finalement pas publié.*
- *Concernant les critères de contrôle :*
 - o *Pas de risque de faux positifs sur le critère d'éligibilité type pays.*
 - o *Les évolutions du système permettant de prendre en compte d'autres critères nécessiteront d'être rediscutées en comité de concertation.*
- *Aujourd'hui la nouveauté apportée par ce projet est de permettre de décorrélérer l'enregistrement et la publication d'un nom de domaine.*
- *Concernant « l'usine à fausse donnée » : si des cybersquatteurs d'opportunité sont tentés de renseigner de fausses données de localisation en France plutôt que les leurs dans un pays hors UE l'Afnic pourra alors lancer des procédures de justification.*

5.3. Publication de la liste quotidienne des noms de domaine enregistrés en licence ouverte re-exploitable (Open Data)

5.3.1. Présentation par l'Afnic

Régis Massé présente le projet.

Publication quotidienne des noms de domaine

L'Afnic publie sur son site Web la liste des noms de domaines enregistrés quotidiennement sous le .fr et les zones ultramarines.

Les données sont disponibles sur sept jours glissants pour chacune des extensions.

Actuellement, les données sont accessibles via des fichiers de type image (png).

afnic
internet
made in France

Adhérer Espace presse Accès membre Accès Bureau d'enregistrement Nous contacter f in t @ EN

ASSOCIATION D'EXCELLENCES PRODUITS & SERVICES NOMS DE DOMAINE & SUPPORT OBSERVATOIRE & RESSOURCES Q

Liste quotidienne des noms de domaine enregistrés

Depuis le 3 juillet 2012, en accord avec le Code des Postes et des Communications Électroniques, nous publions les listes quotidiennes des noms de domaine enregistrés au format UTF8 pour chacune des extensions suivantes : .fr, .re, .yt, .tf, .wf et .pm. Ces informations, disponibles pendant 7 jours, vous permettent de suivre les dernières tendances en termes de nommage pour ces domaines :

.fr

22/04/2022	20220422_CREA_fr.png - 583,08 KB
21/04/2022	20220421_CREA_fr.png - 651,24 KB
20/04/2022	20220420_CREA_fr.png - 648,64 KB
19/04/2022	20220419_CREA_fr.png - 612,17 KB
18/04/2022	20220418_CREA_fr.png - 349,84 KB
17/04/2022	20220417_CREA_fr.png - 218,33 KB
16/04/2022	20220416_CREA_fr.png - 300,39 KB

.re

22/04/2022	20220422_CREA_re.png - 20,11 KB
21/04/2022	20220421_CREA_re.png - 20,78 KB
20/04/2022	20220420_CREA_re.png - 20,2 KB
19/04/2022	20220419_CREA_re.png - 19,18 KB
18/04/2022	20220418_CREA_re.png - 17,83 KB
17/04/2022	20220417_CREA_re.png - 17,56 KB
16/04/2022	20220416_CREA_re.png - 17,92 KB

Evolution des données en OpenData

L'Afnic a décidé de communiquer, sous le format OpenData, la liste quotidienne des noms de domaine

- Fourniture quotidienne de la liste des noms de domaine au sein d'un fichier au format texte (fichier csv)
- Publication d'un fichier par extension (fr et ultramarins)

Lancement de cette évolution : le 1^{er} juillet 2022

Un travail avec Etalab est en cours pour une publication de toutes les données OpenData sur une page dédiée au sein du site data.gouv.fr

5.3.2. Restitution des comités utilisateurs et bureaux d'enregistrement

Les membres utilisateurs et bureaux d'enregistrement soulignent les points suivants :

- Le format actuel PNG est de toute façon lisible par une machine
- Si un titulaire dépose un nom de domaine sur un projet comment pourrait-on faire en sorte qu'il ne soit pas publié pendant un temps ?

L'Afnic répond en partie aux questions et remarques des comités et étudiera le reste dans un deuxième temps.

- *Concernant les remarques sur le projet, l'Afnic rappelle que la publication quotidienne des noms de domaine est une obligation qui figure dans la loi et qu'il n'est donc pas envisageable de ne pas publier cette liste*
- *Cet engagement ne présente pas de complexité pour l'Afnic dans sa réalisation. Il est possible que cette publication entraîne une légère augmentation des cas de spamming pour les titulaires en comparaison avec la publication actuelle de cette liste au format image.*

5.4. Création d'un comité de liaison sur les réglementations du DNS et des noms de domaine entre pouvoirs publics et acteurs français du DNS

5.4.1. Présentation par l'Afnic

Pierre Bonis indique que dans ses engagements l'Afnic s'est engagées à mettre en place un comité de liaison avec l'Etat.

La capacité de consultation des acteurs du DNS par le législateur n'est pas vraiment faite actuellement.

Il y a déjà eu un début de comité de liaison avec l'Afnic, Gandi, OVH, 1&1 qui sont allés devant la commission européenne pour NIS2.

L'Afnic lance aujourd'hui un appel à candidature aux membres qui voudraient intégrer ce comité de liaison.

A travers les newsletters de veille législative, quand l'Afnic voit apparaître quelque chose, elle pourra dire à la DGE si vous voulez de l'expertise, de l'étude d'impact, le comité de liaison est disponible. C'est important pour influencer avant les validations de loi impactant le DNS par exemple.

Valoriser l'expertise métier des acteurs français du DNS

Le comité de liaison doit réunir en son sein les pouvoirs publics (législatif, exécutif) et les personnalités ainsi que les entreprises et associations qui ont une connaissance du DNS, à la fois techniquement et parce que c'est au fondement de leur modèle économique.

Le But :

A l'heure où les réglementations et les évolutions législatives et réglementaires sont courantes et régulières, permettre d'éclairer en amont la décision publique, et de mieux nous préparer collectivement.

L'agenda :

Appel à volontaires dès aujourd'hui, constitution du comité (qui restera ouvert) d'ici le 1^{er} juillet.

Les échanges et questions-réponses entre les membres et l'Afnic ont :

- *Montrer l'intérêt de plusieurs membres bureaux d'enregistrement et utilisateurs pour rejoindre le comité de liaison.*
- *Suggérer de recruter des participants au comité de liaison parmi :*
 - o *Le conseil scientifique de l'Afnic*
 - o *Des experts académiques*
- *Concernant la suggestion d'inclure les FAI dans le comité il serait utile de les avoir mais il ne faut pas qu'ils ralentissent le comité car les affaires publiques du FAI ne travaillent pas forcément avec les techniciens de la résolution chez eux. Par ailleurs les FAI voient l'Etat régulièrement sur d'autres sujet mais pas le DNS.*

5.4.2. Restitution des comités utilisateurs et bureaux d'enregistrement

Les membres utilisateurs et bureaux d'enregistrement approuvent la création de ce comité de liaison et s'accordent sur son utilité. Ils soulignent les points suivants :

- *Le comité de liaison doit être sur les questions techniques mais aussi législatives.*
- *Qui pourrait être associé en dehors des membres de l'Afnic ?*
- *Les membres de l'Afnic sont volontaires pour participer au comité de liaison qui pourrait inclure tous les membres.*

L'Afnic répond en partie aux questions et remarques des comités et étudiera le reste dans un deuxième temps.

- *Concernant les non-membres, c'est le directeur général de l'Afnic qui ira chercher des personnes à l'extérieur.*
- *Concernant l'opportunité de discuter avec tous les membres oui sans pour autant que tout le monde soit inclus dans le comité de liaison.*
- *Concernant les « positions » à porter/défendre c'est le comité de liaison qui les définira et ses participants pour rédiger qui pourront être plus ou moins sollicités en fonction des sujets.*
- *Il y aura une sélection des membres contributeurs qui se fera naturellement en fonction des sujets.*

Le directeur général remercie les membres pour leur retours précieux sur les sujets abordés en concertation, cela sera rendu compte en CA.

6. Points divers

Sébastien Bachollet indique à l'Afnic que les membres utilisateurs et bureaux d'enregistrement sont disponibles pour des réunions en en ligne pour des comités spécifiques sur des sujets comme RDAP et FR CHECK.

Point d'actualité sur le GTO Identité numérique :

Benoit Ampeau présente ce point d'actualité.

Le projet est né d'un intérêt pour utilisation du nom de domaine pour des services d'identité numérique.

ID4ME : porter identité numérique via un nom de domaine et s'en servir pour s'identifier (en concurrence à Google connect).

L'Afnic remercie tous les membres qui participent déjà et rappelle que d'autres membres peuvent encore rejoindre le groupe de travail.

Après une présentation générale, une 2^{ème} session a été consacrée au parcours utilisateur, la 3^{ème} sur des cas d'usage et apport métier et business, la 4^{ème} sera pour actualiser l'étude de marché pour voir le déploiement dans le contexte actuel.

L'enjeu de ce GTO n'est pas la technologie car cela fonctionne, mais comment déployer cette solution.

Sébastien Bachollet rappelle que le sujet concerne autant les bureaux d'enregistrement que les utilisateurs. La mobilisation sera utile et les équipes de l'Afnic ont besoin de l'apport des membres et la diversité des points de vue est utile.

7. Compte-rendu des sujets d'information et d'échanges

7.1. Les tendances du marché des noms de domaine

Loic Damilaville a présenté aux membres présents les tendances du marché des noms de domaine.

Exceptionnellement la présentation est mise à disposition des membres dans l'espace membres.

7.2. Compte-rendu des instances internationales

Lucien Castex délivre un compte-rendu des participations de l'Afnic aux instances internationales à travers différents collaborateurs.

La présentation est mise à disposition des membres dans l'espace membres.

Pierre Bonis rappelle qu'au-delà du staff de l'Afnic de nombreux membres de l'Afnic et de son conseil d'administration participent aussi à ces différentes réunions.

Il y a une nouvelle génération d'ingénieurs à la DSI et à la R&D qui participent aussi, font des présentations.

Pierre bonis rappelle la position de l'Afnic concernant l'Ukraine et la Russie : notre responsabilité est de faire tourner l'internet selon les règles et les protocoles établis. Modifier protocoles ce serait donner raison à Chine et Russie que le fait qu'internet ne serait pas neutre. Pour l'Afnic il est important que l'internet reste neutre et ouvert.

8. Prochains rendez-vous

L'assemblée générale et le dîner annuel de l'Afnic auront lieu le 10 juin prochain.

Les prochains **comités de concertation utilisateurs et bureaux d'enregistrement** auront lieu le **18 octobre 2022** dans les locaux de l'Afnic.